

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DE LA LICENCE STAPS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 modifié relatif à la licence ;

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des licences Sciences et techniques des activités physiques et sportives de l'UFR STAPS comme suit :

1^{ère} année de Licence

Mention : STAPS : Education et motricité

Membres du jury :

Alain GRIMBERT, Président du jury, PRAG

Gaël ENNEQUIN, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 :

Simon BOYER, MCF

Frédérique THOMAS, PRAG

Eric DORE, MCF

Nasser HAMMACHE, PRCE

Nathalie BOISSEAU, PU

David SETRUK, PRAG

Dieter HILLAIRET, MCF

Ludovic FALAIX, MCF

Sébastien MAITRE, Enseignant contractuel

Pascal GIRODET, Enseignant contractuel

Semestre 2 :

Simon BOYER, MCF

Eric DORE, MCF

Nasser HAMMACHE, PRCE

Michel RECOPE, MCF

Géraldine RIX-LIEVRE, PU

Philippe VASLIN, MCF

Julien VERNEY, MCF

1^{ère} année de Licence
Mention : STAPS : Entraînement Sportif

Membres du jury :

Alain GRIMBERT, Président du jury, PRAG
Gaël ENNEQUIN, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 :

Simon BOYER, MCF
Frédérique THOMAS, PRAG
Eric DORE, MCF
Nasser HAMMACHE, PRCE
Nathalie BOISSEAU, PU
David SETRUK, PRAG
Dieter HILLAIRET, MCF
Ludovic FALAIX, MCF
Sébastien MAITRE, Enseignant contractuel
Pascal GIRODET, Enseignant contractuel

Semestre 2 :

Simon BOYER, MCF
Eric DORE, MCF
Nasser HAMMACHE, PRCE
Michel RECOPE, MCF
Géraldine RIX-LIEVRE, PU
Philippe VASLIN, MCF
Julien VERNEY, MCF

1^{ère} année de Licence
Mention : STAPS : Management du sport

Membres du jury :

Alain GRIMBERT, Président du jury, PRAG
Gaël ENNEQUIN, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 :

Simon BOYER, MCF
Frédérique THOMAS, PRAG
Eric DORE, MCF
Nasser HAMMACHE, PRCE
Nathalie BOISSEAU, PU
David SETRUK, PRAG
Dieter HILLAIRET, MCF
Ludovic FALAIX, MCF
Sébastien MAITRE, Enseignant contractuel
Pascal GIRODET, Enseignant contractuel

Semestre 2 :

Simon BOYER, MCF
Eric DORE, MCF
Nasser HAMMACHE, PRCE
Michel RECOPE, MCF
Géraldine RIX-LIEVRE, PU
Philippe VASLIN, MCF
Julien VERNEY, MCF

1^{ère} année de Licence
Mention : STAPS : Activité physique adaptée et santé

Membres du jury :

Alain GRIMBERT, Président du jury, PRAG
Gaël ENNEQUIN, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 :

Simon BOYER, MCF
Frédérique THOMAS, PRAG
Eric DORE, MCF
Nasser HAMMACHE, PRCE
Nathalie BOISSEAU, PU
David SETRUK, PRAG
Dieter HILLAIRET, MCF
Ludovic FALAIX, MCF
Sébastien MAITRE, Enseignant contractuel
Pascal GIRODET, Enseignant contractuel

Semestre 2 :

Simon BOYER, MCF
Eric DORE, MCF
Nasser HAMMACHE, PRCE
Michel RECOPE, MCF
Géraldine RIX-LIEVRE, PU
Philippe VASLIN, MCF
Julien VERNEY, MCF

2^{ème} année de Licence
Mention : STAPS : Education et motricité

Membres du jury :

Lilian CARRIAS, Président du jury, PRCE
Julien VERNEY Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Eric DORE, MCF
Emmanuel MOTARD, PRCE
David SEBILLAUD, PRCE
David SETRUK, PRAG
Frédérique THOMAS, PRAG
Philippe VASLIN, MCF

2^{ème} année de Licence
Mention : STAPS : Entraînement sportif

Membres du jury :

Eric DORE, Président du jury, MCF
Julien VERNEY, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Lilian CARRIAS, PRCE
Michel RECOPE, MCF
David SEBILLAUD, PRCE
David SETRUK, PRAG
Frédérique THOMAS, PRAG
Philippe VASLIN, MCF

2^{ème} année de Licence
Mention : STAPS : Management du sport

Membres du jury :

Frédérique THOMAS, Président du jury, PRAG
Julien VERNEY Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Michel RECOPE, MCF
David SEBILLAUD, PRCE
David SETRUK, PRAG
Dieter HILLAIRET, MCF
Emmanuel MOTARD, PRCE
Nasser HAMMACHE, PRCE

2^{ème} année de Licence
Mention : STAPS : Activité physique adaptée - santé

Membres du jury :

Julien VERNEY, Président du jury, MCF
Eric DORE, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 et 4 :

Lilian CARRIAS, PRCE
Michel RECOPE, MCF
David SEBILLAUD, PRCE
David SETRUK, PRAG
Frédérique THOMAS, PRAG
Philippe VASLIN, MCF

3^{ème} année de Licence
Mention : STAPS : Education et motricité

Membres du jury :

Marc CIZERON, Président du jury, MCF
Alain GRIMBERT, Vice-Président du jury, PRAG

Semestre 5 et 6 :

Cathy ROLLAND, MCF
David SEBILLAUD, PRCE
David SETRUK, PRAG
Emilie MATHIEU, PRAG
François LAVIE, PRAG
Jocelyne CIZERON, PRAG
Lilian CARRIAS, PRCE
Mary-Line DESCHAMPS, PRAG
Nathalie GAL-PETITFAUX, MCF
Pascal GIRODET, Enseignant contractuel
Pascale SHELFORD, enseignant contractuel
Philippe VASLIN, MCF
Pierre SOULIER, PRAG
Sébastien RATEL, MCF
Stéphane HEROS, PRAG

3^{ème} année de Licence
Mention : STAPS : Entraînement sportif

Membres du jury :

Eric DORE, Président du jury, MCF
David SEBILLAUD, Vice-Président du jury, PRCE

Semestre 5 et 6 :

Yoann GARNIER, MCF
Pascal GIRODET, Enseignant contractuel
Stéphane HEROS, PRAG
Sébastien MAITRE, Enseignant contractuel
Vincent MARTIN, MCF
Cathy ROLLAND, MCF

3^{ème} année de Licence
Mention : STAPS : Management du Sport

Membres du jury :

Emmanuel MOTARD, Président du jury, PRCE
Jean CORNELOUP, Vice-Président du jury, MCF

Semestre 5 et 6 :

Nasser HAMMACHE, PRCE
Frédérique THOMAS, PRAG
Pascale SHELFORD, enseignant contractuel
Ludovic FALAIX, MCF
Dieter HILLAIRET, MCF

3^{ème} année de Licence
Mention : STAPS : Activité physique adaptée - santé

Membres du jury :

David THIVEL, Président du jury, MCF
Julien VERNEY Vice-président du jury, MCF

Semestre 5 et 6 :

Lore METZ, MCF
Eric DORE, MCF
Michel RECOPE, MCF
Fabien COUTAREL, MCF
Gaël ENNEQUIN, MCF
Nathalie BOISSEAU, PU
Philippe VASLIN, MCF

Article 2 :

L'arrêté 2020 – 049 est abrogé.

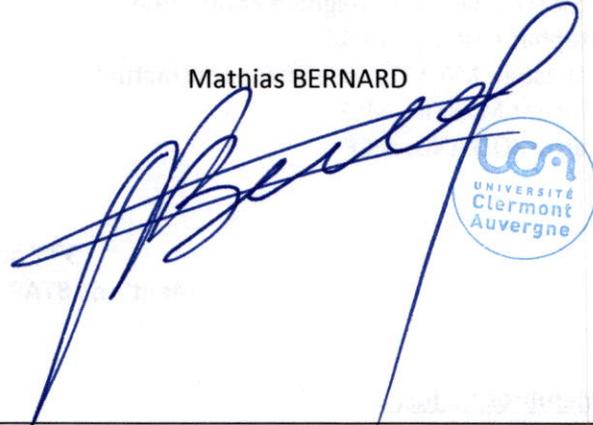
Article 3 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/01/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 29 JAN. 2020
- Publié le 29 JAN. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.